



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

OBJET : RÉGULARISATIONS AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaients présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à M. DELAHAYE Guy
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa – Mme GIACHINO Lisa.



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Novembre 2024.
Délibération N° DM_20241107N079

OBJET : RÉGULARISATIONS AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Monsieur Gérard BENOIT, Adjoint délégué aux finances, informe l'Assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M57 (tome 1 – annexe 4) permet de constater qu'une erreur comptable enregistrée sur un exercice antérieur est corrigée de manière rétrospective dans l'exercice au cours duquel elle est décelée, sans effet sur le résultat en cours. La correction donne lieu à des opérations d'ordre non budgétaires, équilibrées, en situation nette de haut de bilan.

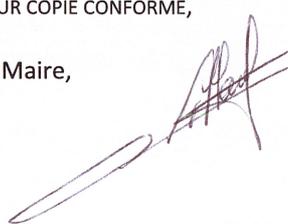
Considérant les erreurs suivantes et les régularisations à effectuer sur exercices antérieurs du budget principal selon tableau annexé, il vous est demandé d'approuver les écritures de corrections suivantes et d'en informer le service de gestion comptable de DIGNE-LES-BAINS :

Crédit 2805 :	30.594,36 €.
Crédit 28121 :	15.162,12 €.
Crédit 28128 :	1.111.317,11 €.
Crédit 281321 :	311.957,49 €.
Crédit 281351 :	16.143,95 €.
Crédit 28152 :	59.321,53 €.
Crédit 28181 :	131.344,39 €.
Crédit 281828 :	171,02 €.
Débit 281311 :	1.485,44 €.
Débit 281312 :	75.956,87 €.
Débit 281318 :	21.055,68 €.
Débit 28151 :	24.405,13 €.
Débit 281538 :	6.222,64 €.
Débit 1068 :	1.546.886,21 €.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **APPROUVE** les écritures de corrections listées ci-dessus.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--